



*Le Maire*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 décembre 2011 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON adjoints,  
Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

**Excusé :**

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM  
Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Claudine FINE  
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO  
Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Le CASA est présent dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Jean Paul SALLE a été élu secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour, deux délibérations ont été rajoutées :

- 16 OTISC - Convention d'objectifs 2012-2014
- 17 Motion de soutien - Maintien du service de réanimation de l'hôpital de Briançon

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

#### Affaires financières

1) **BUDGET COMMUNE -RECOURS A L'EMPRUNT**

Le Conseil Municipal accepte le recours à l'emprunt ainsi qu'il suit auprès du Crédit Agricole :

Prêt à taux « fixe »  
Montant : 600 000 €  
Frais de dossier : 600 €  
Durée : 15 ans  
Périodicité annuelle  
Taux : 4.5 %  
Amortissement linéaire

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



 **Serre Chevalier Vallée**   
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



## 2) BUDGET EAU – RECOURS AL'EMPRUNT

Le Conseil Municipal accepte le recours à l'emprunt ainsi qu'il suit auprès du Crédit Agricole :

Prêt à taux « fixe »  
Montant : 350 000 €  
Frais de dossier : 350 €  
Durée : 15 ans  
Périodicité annuelle  
Taux : 4.5%  
Amortissement linéaire

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 3) BUGDET « COMMUNE » DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune » telle que décrite ci-dessous,

|   |            |
|---|------------|
| <b>En section de fonctionnement – dépenses</b>  |            |
| Article 023 « virement à la section d'investissement »                                    | + 11 500 € |
| <b>En section de fonctionnement – recettes</b>  |            |
| Article 722/042 « immobilisations corporelles »   | + 11 500 € |
| <b>En section d'investissement – dépenses</b>   |            |
| Article 2033 « frais insertion »  | + 500 €    |
| Article 2135/040 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » | + 8 500 €  |
| Article 2152/040 « installations de voirie »  | + 3 000 €  |
| Article 275 « dépôts et cautionnements versés »   | + 250 €    |
| <b>En section d'investissement – recettes</b>   |            |
| Article 021 « virement de la section de fonctionnement »                                  | + 11 500 € |
| Article 024 « produit des cessions d'immobilisation »                                     | + 13 372 € |
| Article 1641 « emprunts en euros »  | - 12 622 € |

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 4) BUDGET « EAU » DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Eau » telle que décrite ci-dessous,

|  |           |
|--|-----------|
| En section de fonctionnement – dépenses :            |           |
| Article 6227 « frais d'acte et de contentieux »      | + 2 000 € |
| Article 658 « charges diverses de gestion courante » | - 2 000 € |

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 5) DETR 2012 – MISE EN PLACE COMPTEUR D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement comme ci-dessous, et sollicite les aides les plus élevées possibles de l'Etat et du Département, et sollicite la dérogation à la règle de l'antériorité si nécessaire.

Subventions :  
Etat DETR 2012 : 30 % de 463 433.30 € HT  
Département : 40 % de 1 390 000 € HT  
Commune : 30 %

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Administration générale**

## 6) AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Après une première révision effectuée en 1998, il est proposé de réactualiser les tranches du quotient familial applicable à l'aide au transport scolaire comme il suit :

| Quotient :       |             |
|------------------|-------------|
| Moins de 4763    | aide à 100% |
| De 4764 à 5650   | aide à 70 % |
| De 5651 à 6466   | aide à 50 % |
| De 6467 à 7690   | aide à 30 % |
| De 7691 à 8738   | aide à 25 % |
| De 8739 à 9759   | aide à 20 % |
| De 9760 à 10869  | aide à 15 % |
| De 10870 à 11979 | aide à 10 % |
| Plus de 11979    | aucune aide |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7) TARIFS SECOURS SUR PISTE**

Le conseil municipal approuve les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2011-2012, et autorise M. le Maire à signer le marché avec la SARL Ambulances Altitude et la Convention à intervenir avec le SAF.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Urbanisme**

**8) ACQUISITION DE TERRAINS –PLAN D'EAU DU PONTILLAS**

Dans le cadre de l'extension du plan d'eau du Pontillas en 1993, l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées AP 227 de 868 m<sup>2</sup> et AP 162 de 564 m<sup>2</sup> n'avait pas pu être établi. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition définitive des parcelles et d'en réactualiser le prix pour un montant de 8 592.00 € aux Consorts CHANCEL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9) ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DES TELESIEGES DES VALLONS ET DU MEA**

Dans le cadre de la réalisation des télésièges des Vallons et du Méa, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle E 677 pour un montant de 2 467.50 € au Consorts BOREL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10) MUTATION DES PARCELLES DE LA REGIE MUNICIPALE DES REMONTEES MECANIQUES VERS LA COMMUNE DELA SALLE LES ALPES**

Le Conseil Municipal accepte la mutation des parcelles de la Régie Municipale des Remontées Mécaniques suite à sa dissolution vers la commune de La Salle Les Alpes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11) PRESCRIPTION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU en utilisant la procédure de révision simplifiée, prévue par l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme, pour la réalisation du lotissement communal du Pontet. Le Conseil Municipal accepte la révision simplifiée du PLU nécessaire pour le secteur du lotissement du Pontet en raison de l'urgence de faire aboutir rapidement ce projet et en fixe les modalités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Travaux**

**12) VENTE DE BOIS**

Dans le cadre du nettoyage des terrains communaux au lieu-dit Le Pontet, et suite à l'avis de mise en vente de bois affiché en mairie du 2 octobre 2011 au 8 novembre 2011 inclus, le Conseil Municipal autorise la vente de ce bois communal au prix de 20€/stère à M. Eric CHEMIN,

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13) APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU HAMEU DU BEZ (LOT N°1 GENIE CIVIL)**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au Marché de Travaux d'aménagement qualitatif du Hameau du Bez qui portera sur une plus-value de 1 047.93 € et autorise M. le Maire à le signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2<sup>ème</sup> GÉNÉRATION**

Le contrat dit « de 1<sup>ère</sup> Génération » qui permet le financement par la CAF des activités jeunesse réalisée par la commune et sur le territoire de la Communauté de Commune arrivant à échéance, le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout avenant avec la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, à signer un Contrat Enfance Jeunesse « 2<sup>ème</sup> génération » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Personnel**

**15) PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS – ATTACHES TERRITORIAUX**

M. le Maire expose aux conseillers que le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008a créé une prime de fonctions et de résultats (PFR) qui s'applique aux agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le Conseil Municipal :

- Institue la prime de fonctions et de résultats,
- Dit que la prime de fonctions et de résultats se substitue à la prime de responsabilité, à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, à l'indemnité d'administration et de technicité et à l'indemnité d'exercice des missions de préfecture

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Information – Questions diverses**

**16) OTISC-CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2014**

Une nouvelle convention d'objectifs a été proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal Serre Chevalier Vallée pour la période 2012-2014, destinée à préciser les missions de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal accepte la Convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée et autorise M. le Maire à la signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17) MOTION DE SOUTIEN – MAINTIEN DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HOPITAL DE BRIANCON**

Le Conseil Municipal adopte cette motion de soutien pour le maintien du service de réanimation de l'hôpital de Briançon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- Attribution d'un logement communal immeuble « concorde 5 » à M. MARTIN Frédéric du 1er décembre 2011 au 31 mars 2012.

- M. le maire informe le public du référé contentieux présenté par les autocars Rignon Associés à BR Développement concernant l'attribution du marché « navettes communales + petit train touristique » - le jugement a été rendu en faveur de la mairie.

**FIN DE LA SEANCE A 21H.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public ne souhaite s'exprimer.

  
Le Maire,  
Alain FARDELLA  
(Hautes-Alpes)